



Mission régionale d'autorité environnementale
Île-de-France

**Procès-verbal de la séance du 29 mars 2018
de la MRAe d'Île-de-France**

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 29 mars 2018 à 14h00 dans les locaux de la DRIEE.

Présents : Paul Arnould, Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah.

Excusée : Nicole Gontier et Judith Raoul-Duval (suppléante, sans voix délibérative)

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 – Approbation du PV de la réunion du 15 mars 2018 :

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah.

Le PV de la réunion du 15 mars 2018 est approuvé.

2 – Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah.

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à :

Christian Barthod, président de la MRAe, pour les dossiers suivants :

Cas par cas documents d'urbanisme : MECDU Orly (94) ; Toussus-le-Noble (78) ; Coupvray (77) ; Plessis-Saint-Benît (91) ;

3 – Retour sur les décisions prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Christian Barthod rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 12 décisions de cas par cas prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe, qui n'appellent pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

4 – Adoption de la décision au cas par cas concernant la modification du PLU de Périgny-sur-Yerres (94)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah.

Après délibération, la décision au cas par cas concernant l'évaluation environnementale de la modification du projet de PLU de Périgny-sur-Yerres (94) est adoptée.

5 – Adoption de la décision au cas par cas concernant l'élaboration du PLU de Fouju (77)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah.

Après délibération, la décision au cas par cas concernant l'évaluation environnementale de l'élaboration du PLU de Fouju (77) est adoptée.

6 – Retour sur un avis adopté depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Christian Barthod rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant l'avis sur la révision du PLU de Pontault-Combault (77) projet adopté depuis la dernière réunion du collège de la MRAe, qui n'appelle pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

7 – Echange concernant l'absence d'avis sur la révision du PLU de Boitron (77)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAE ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur la révision du PLU de Boitron (77)

8 – Echange concernant l'absence d'avis sur la révision du PLU de Dugny (93)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAE ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur la révision du PLU de Dugny (93).

9 – Echange concernant l'absence d'avis sur la révision de la carte communale d'Abbéville-la-Rivière (91)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAE ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur la révision du PLU d'Abbéville-la-Rivière (91)

10 – Echange concernant l'absence d'avis sur la révision du PLU de Gironville-sur-Essonne (91)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;

- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;
Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;
après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur la révision du PLU de Gironville-sur-Essonne (91)

11 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de révision du PLU de Marcoussis (91)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de révision du PLU de Marcoussis (91) est adopté.

12 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de révision du PLU de Chilly-Mazarin (91)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah :

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de révision du PLU de Chilly-Mazarin (91) est adopté.

13 – Retour sur un avis sur projet adopté depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Christian Barthod rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant l'avis sur le projet d'AFUA de Monthléry (94), dont le rapporteur était Jean-Paul Le Divenah, adopté depuis la dernière réunion du collège de la MRAe, qui n'appelle pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

14 – Gestion par la MRAe des avis sur projets

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah.

Concernant les projets, après délibération, la MRAe identifie comme relevant d'un enjeu de niveau 0, l'aménagement du parc du Plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois, et l'aménagement urbain de la zone sud les Battiers Ouest à Cormeille-en-Parisis.

Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant identifier le niveau d'enjeu des autres dossiers, ni savoir anticiper la date limite à laquelle l'avis devra être rendu, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence à son président pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 12 avril 2018 :

- Renouvellement et extension de carrière à Marcoussis : Paul Arnould ;
- Plate-forme de tri-transit et de traitement-valorisation de terres et matériaux à Gennevilliers : Jean-Paul Le Divenah ;
- Prolongation tramway T3 à Paris : Christian Barthod ;
- Campus PSG à Poissy : Jean-Paul Le Divenah ;
- Aménagement quartier Langevin à Alfortville : Jean-Jacques Lafitte ;
- STEP de Gueville à Rambouillet : Paul Arnould.

15 – Avis portant sur le projet de création de la liaison routière Centre Essonne et d'une voie spéciale pour les transports en commun le long de la RD 117 sur les communes de Saint-Michel-sur-Orge, du Plessis-Pâté, de Sainte-Geneviève-des-Bois, de Brétigny-sur-Orge et de Fleury-Mérogis, dans le département de l'Essonne

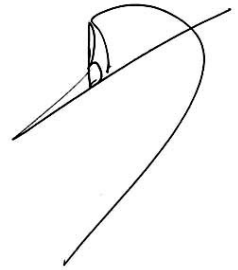
Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod et Jean-Jacques Lafitte ; Jean-Paul Le Divenah se retire du débat en application de l'article 20 du règlement intérieur du CGEDD qui s'applique aux MRAe.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de création de la liaison routière Centre Essonne et d'une voie spéciale pour les transports en commun le long de la RD 117 sur les communes de Saint-Michel-sur-Orge, du Plessis-Pâté, de Sainte-Geneviève-des-Bois, de Brétigny-sur-Orge et de Fleury-Mérogis, dans le département de l'Essonne, est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30

Fait à La Défense, le 30 mars 2018

Le président de la MRAe, président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping loops and lines, characteristic of a cursive signature.

Christian Barthod